COLLÈGE St-VINCENT
Institution Libre d'enseignement secondaire
fondée en 1836
Rue de la Course, 1, à Bordeaux

Cet établissement, situé dans la partie la plus saine de la commune, à proximité des cours et à 10 minutes de la gare du chemin de fer du Médoc, se recommande à la bienveillance des familles par la bonne tenue de ses classes, la sollicitude de ses maîtres et la salubrité de ses dortoirs.

Il est dirigé par des professeurs diplômés de l'Université, et les études y sont poussées avec le plus grand soin.

Les élèves sont répartis en trois sections distinctes, savoir :

1° Section préparatoire, pour les enfants de 6 à 9 ans ;

2° Section des classes, pour les enfants de 9 à 16 ans ;

3° Section spéciale, pour les jeunes gens de 16 à 20 ans.

Cette dernière section, qui a pour but de compléter l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse, est divisée en deux cours, dont l'un, le cours supérieur, prépare aux examens du baccalauréat ès-lettres et ès-sciences, et l'autre, le cours spécial, aux professions industrielles et commerciales.

Les langues vivantes, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien, sont enseignées par des professeurs de la nationalité même de chacune d'elles.

Le gymnase, la salle d'armes, la natation, la gymnastique, les jeux de toutes sortes, la promenade, les excursions, les voyages, tout est mis à profit pour développer la force physique, la vigueur et l'adresse des élèves.

Les soins de propreté, de vêtement, d'habillement, de nourriture, etc., sont l'objet d'une surveillance de tous les instants.

Les élèves internes sont divisés en trois catégories, d'après le prix de la pension.

Les élèves externes sont admis à la demi-pension et à la pension entière.

Les élèves internes sont reçus le jeudi, jour de sortie, et le dimanche, de 9 à 10 heures du matin.

Les élèves externes ne sont admis que le lundi, le mercredi et le samedi, à 8 heures du matin.

Les élèves internes sont conduits à la messe, les dimanches et fêtes, à la cathédrale Saint-André.

Les élèves externes entendent la messe dans la chapelle du collége.

Les parents et les tuteurs se réunissent à la fin de chaque mois avec les maîtres et les professeurs, pour s'entretenir de la conduite, du travail et des progrès de leurs enfants ou de leurs pupilles.

Les prix que réclament ces divers avantages, qui ne se trouvent réunis dans aucune autre institution, sont modérés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean-Baptiste LAFFORGUE, directeur du collége.

Bordeaux, le 1er janvier 1858.

AUX ARMATEURS CHARTERS.
ET PAQUES FONTAINE A VAPEUR.

Cet appareil, très-puissant, entièrement construit, neuf, ne marchant que depuis 1 mois, peut remorquer, par un temps favorable, 3 navires à la fois, ou une flotte entière par mauvais temps.

Il est à la disposition de capitaines, armateurs, consignataires, etc., pour remorquer des navires à la mer ou à la rivière, à des conditions très-modérées.

S'adresser à M. J. AD. ROZIER,
Agent de la Compagnie des Chartiers, Remorqueurs et Pontons, rue Borie, 1, à Bordeaux.

Le Sr Pierre CHANDY, ci-devant au collége de Saint-Vincent, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue Judaïque, n° 15 bis, à Bordeaux, où il continue à donner des leçons d'écriture et de calligraphie.

AUX MARCHANDS CHARTERS.
ET PAQUES FONTAINE A VAPEUR.

Cet appareil, très-puissant, entièrement construit, neuf, ne marchant que depuis 1 mois, peut remorquer, par un temps favorable, 3 navires à la fois, ou une flotte entière par mauvais temps.

Il est à la disposition de capitaines, armateurs, consignataires, etc., pour remorquer des navires à la mer ou à la rivière, à des conditions très-modérées.

S'adresser à M. J. AD. ROZIER,
Agent de la Compagnie des Chartiers, Remorqueurs et Pontons, rue Borie, 1, à Bordeaux.

JOHN SEDGWICK & Co.
Manufacturers of
Improved Hemp and Flax Canvas
No 120, Front Street, New-York.

MAGASINAGE.

Cet établissement, aux magasins généraux, offre aux négociants et armateurs toutes les facilités pour le dépôt de leurs marchandises. Il est situé à proximité des bateaux à vapeur, à la rive droite de la Garonne, et à 5 minutes de distance du chemin de fer du Médoc.

Les magasins sont divisés en cases particulières, fermant à clef, et dont les locataires ont seuls la clef.

Les marchandises sont déposées sur des planchers élevés au-dessus du sol, et sont à l'abri de l'humidité.

Les locataires ont le droit de faire entrer leurs voitures dans les magasins, et de faire opérer dans les cases tous les travaux qu'ils jugent convenables.

Les marchandises sont assurées contre l'incendie, aux frais des propriétaires, par la Compagnie d'assurances générales.

Les locataires ont la faculté de faire assurer leurs marchandises à la Compagnie, ou de les faire assurer ailleurs.

Les droits de magasinage sont réduits à un taux très-modéré.

Les marchandises peuvent être vendues publiquement dans les magasins, ou transportées à la Bourse, à la volonté des propriétaires.

Les connaissements, factures, warrants, etc., sont délivrés sans frais.

Les avances sur marchandises déposées sont faites aux conditions les plus favorables.

Les marchandises peuvent être assurées contre les risques de transport, aux frais des propriétaires, par la Compagnie d'assurances générales.

Les marchandises sont reçues et expédiées sans frais de commission.

Les marchandises sont reçues et expédiées sans frais de commission.

Les marchandises sont reçues et expédiées sans frais de commission